



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Notifié de réception en préfecture
N° 2181023502 / 01 / 16/06/2026
Date de rétrotransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Date de convocation : 3 juin 2026

Délibération n° VI-DEL-2026-075

Date d'affichage : 3 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 32

Votants : 35

Objet : Concession d'aménagement du quartier de Guinette – Approbation du CRACL 2025

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin à 19 heures 00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilles BAYART, Maire d'Etampes.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Maire
M.	Guy	ALDEGUER	1 ^{er} Adjoint au Maire
Mme	Virginie	TARTARIN	2 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Bésart	BLAKAJ	3 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Géraldine	PATARD	4 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Régis	DARRIBERE	5 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Morgane	BLOT	6 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Fatimata	BÂ	8 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Rémy	THOUVENOT	9 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Séverine	PETITPIERRE	10 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Jacques	GODARD	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mohamed	SAROUNI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LENDORMY	Conseillère municipale
Mme	Marie-Aline	MULARD	Conseillère municipale
Mme	Patricia	BEAUPERE	Conseillère municipale
Mme	Ghania	IDRI	Conseillère municipale
M.	El Hadji Assane	SARR	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Laura	HOURMAN	Conseillère municipale
Mme	Mathilde	DESAUTY	Conseillère municipale
M.	Clément	LORY	Conseiller municipal
Mme	Sylvie	VAN DER LINDEN	Conseillère municipale
M.	Thomas	GAURET	Conseiller municipal
M.	Bastien	SORET	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Conseillère municipale
Mme	Catherine	RONVIN	Conseillère municipale
M.	Messaoud	HAMMOU	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Giovanni	CHAAFA	Conseiller municipal
M.	Kévin	LE FOLL	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Victor HENNEBELLE représenté par M Gilles BAYART, Mme Isabelle MYTYCH représentée par Mme Paola LENDORMY, Mme Aïcha AHRAOUI GAVINET représentée par Mme Annie-Claude MOZZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Virginie TARTARIN

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260609-VI-DEL-2026-075-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1521-1 et suivants, L. 1523-3 et L. 1531-1,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 300-4 et L. 300-5,

Vu la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2022-003 en date du 16 mars 2022 désignant la société d'économie mixte du Val d'Orge (SORGEM) en tant que concessionnaire de l'opération d'aménagement en renouvellement urbain du quartier de Guinette,

Vu le traité de concession d'aménagement du programme de renouvellement urbain d'intérêt régional (PriR) du « quartier de Guinette » notifié à l'aménageur le 24 juin 2022,

Vu la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonnes (n°C0812), portant sur le quartier du Plateau de Guinette signée le 15 septembre 2022 modifiée par ajustements mineurs n°1 du 17 mai 2023, n°2 du 16 juin 2024 et n°3 du 2 décembre 2024,

Vu le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'exercice 2022 approuvé par délibération du conseil municipal n° VIL-DEL-2023-044 du 27 juin 2023,

Vu le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'exercice 2023 approuvé par délibération du conseil municipal n° VIL-DEL-2024-075 du 26 juin 2024,

Vu le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'exercice 2024 approuvé par délibération du conseil municipal n° VI-DEL-2025-039 du 25 juin 2025,

Vu le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'exercice 2025 notifié par la SORGEM dénommée « le concessionnaire » ou « l'aménageur » à la Ville d'Etampes,

Vu l'avis de la Commission Générale en date du 2 juin 2026,

Considérant que le bilan financier reste équilibré en dépenses et en recettes sans évolution de la participation de la Ville d'Etampes dénommée « le concédant »,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 8 voix contre (MM. CHAAFA, HAMMOU, HILLAIRE, LE FOLL, Mmes AHRAOUI GAVINET, BINET-DEZERT, MOZZANI, RONSIN),

- Approuve le compte-rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) pour l'exercice 2025 transmis par la société d'économie mixte du Val d'Orge (SORGEM), relatif au traité de concession d'aménagement du programme de renouvellement urbain d'intérêt régional (PriR) du « quartier de Guinette » annexé à la présente.



Gilles BAYART
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :1.6..JUN.2026..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.